

Paris, le 19 JAN. 2018

Le ministre d'Etat
Le ministre

à

Madame la Vice-présidente du Conseil
général de l'environnement et du
développement durable

Le CEREMA est un établissement public administratif créé le 1er janvier 2014 à partir de la fusion de 11 services (les 8 Cete, le Certu, le Cetmef et le Setra), dans l'objectif de répondre au besoin d'un appui scientifique et technique renforcé pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques de l'aménagement et du développement durables.

Placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Cohésion des Territoires et du ministère de la Transition écologique et solidaire, son conseil d'administration est composé d'une part importante de représentants des collectivités territoriales. Le CEREMA a en effet été fondé dans la perspective que l'État et les collectivités territoriales puissent bénéficier de son expertise de manière commune sur des politiques publiques qu'ils partagent.

Au terme des quatre premières années d'exercice de l'établissement, nous souhaitons réaffirmer cette orientation stratégique ainsi que le principe d'une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

Il apparaît toutefois que la part d'activité du CEREMA au profit des collectivités territoriales n'a que très peu progressé depuis sa création et reste très faible : l'activité de production de l'établissement s'effectue encore à 90 % en réponse aux commandes des administrations de nos ministères.

Nous considérons qu'il faut que l'action du CEREMA soit davantage mise au service de la satisfaction des besoins d'expertise et d'ingénierie des collectivités territoriales.

C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner les conditions de réussite d'une augmentation significative du plan de charge de l'établissement réservé aux collectivités territoriales, ses modalités de pilotage et de suivi, les accompagnements nécessaires, ainsi que son échelonnement possible dans le temps.

Vous formulerez vos recommandations sous la forme d'un projet de feuille de route destinée à être mise en œuvre par le prochain directeur général de l'établissement, afin de concrétiser rapidement nos orientations pour le CEREMA.

Vous veillerez constamment durant votre mission à intégrer les conséquences que le projet de création d'une agence nationale de la cohésion des territoires est susceptible d'avoir sur le CEREMA. Au besoin, vous vous fondez sur des scénarios afin de dessiner pour chacun d'entre eux une trajectoire à 5 ans d'évolution du CEREMA.

Durant toute la mission, les missionnaires seront les interlocuteurs privilégiés du directeur général par intérim, des administrateurs et des organisations syndicales. Ils prendront toutes les initiatives qu'ils jugeront nécessaires pour rencontrer les directions générales de l'administration et les services déconcentrés, les agents de l'établissement, les collectivités territoriales. Ils bénéficieront autant que de besoin de l'appui de l'établissement et des administrations centrales pour mener à bien leur mission.

Vous veillerez à nous remettre votre rapport de mission 4 mois après la commande au plus tard.



Nicolas HULOT



Jacques MEZARD